

COMMUNIQUE DE PRESSE

MOBILITE ELECTRIQUE

13 DECEMBRE 2023

La CRE publie ses recommandations pour accompagner le déploiement de la mobilité électrique

La mobilité électrique représente un levier essentiel pour réduire le recours aux énergies fossiles et près d'1,5 million de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sont déjà en circulation en France. Cette transition va s'accélérer dans les prochaines années. En 2018, la CRE avait déjà identifié des recommandations pour préparer les réseaux à accueillir la mobilité électrique. Or depuis le nombre de véhicules électriques et hybrides a été multiplié par 7 et les points de recharge publics par 4.

Dans ce contexte, la CRE formule des nouvelles recommandations pour accompagner un développement rapide et efficace de la mobilité électrique. Ces mesures s'appuyant sur des études externes et un large travail de concertation qu'elle a mené auprès des acteurs entre 2021 et 2023, visent à accélérer le déploiement des bornes, en maîtrisant les coûts pour le système électrique, et en généralisant le pilotage de la recharge.

Un raccordement plus rapide et au meilleur prix pour les bornes ouvertes au public

111 000 points de charge sont ouverts au public, dont 18 000 à haute puissance, assurant un maillage du territoire. Ce développement rapide générera des coûts importants pour les réseaux électriques s'il n'est pas réalisé de façon efficace. **Le raccordement des bornes ouvertes au public peut être optimisé** pour réduire les coûts et les délais en :

- **mutualisant les ouvrages** quand c'est possible (entre deux aires d'autoroute proches par exemple) ;
- **recourant à des offres de raccordement « intelligentes »**, afin de permettre un raccordement nettement moins cher et plus rapide en échange de limitations ponctuelles de puissance ;
- **couplant les stations de recharge avec de la production renouvelable en autoconsommation et/ou des batteries** pour réduire la puissance de raccordement ;
- **limitant la prise en charge par la collectivité des coûts de raccordement (réfaction) en niveau et dans le temps** afin d'inciter les demandeurs à rechercher des optimisations au bénéfice du système électrique.

Généraliser le pilotage de la recharge individuelle

Le pilotage de la recharge du « quotidien » constitue un enjeu essentiel pour optimiser l'insertion de la mobilité électrique dans le système électrique. Or, la dernière étude comportementale d'Enedis et de l'institut BVA témoigne que seuls 26% des utilisateurs déclarent mettre en œuvre un pilotage de la recharge. **La CRE alerte donc sur les conséquences qu'aurait un trop faible niveau de pilotage** de la recharge à domicile de millions de véhicules électriques attendus dans les prochaines années. **Elle recommande, pour les nouveaux dispositifs de recharge, l'accès systématique au premier niveau de pilotage simple selon les signaux tarifaires heures pleines / heures creuses.** Compte tenu du déploiement des compteurs communicants, la CRE considère que la solution par défaut consistera en une connexion au compteur. D'autres solutions de pilotage existent également. Quelle que soit celle retenue, elle sera moins coûteuse si elle est réalisée au moment de l'installation de la borne ou de la prise renforcée.

Simplifier l'accès aux données et le pilotage des bornes

Les bornes de recharge connectables à internet au travers d'un protocole ouvert garantissant l'interopérabilité permettraient un pilotage plus fin et optimisé.

Par ailleurs, la CRE recommande des mesures réglementaires pour encadrer la mise à disposition par les utilisateurs du niveau de charge et de la capacité des batteries des véhicules aux tiers autorisés.

Enfin, la CRE considère qu'une **plateforme commune** de mise à disposition de manière standardisée aux tiers autorisés des informations telles que les heures pleines/ heures creuses du contrat de fourniture et le niveau tarifaire associé serait utile.

Contact presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.



Suivez-nous !



www.cre.fr



[@CRE_energie](https://twitter.com/CRE_energie)



[LinkedIn CRE](#)

[Lettre électronique CRE](#)

[Nos dernières actualités](#)